

Procès verbal

Le mercredi 18 février 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER.

Ouverture de la séance à 19h10.

Secrétaire de la séance : Thierry TORRES

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Marie-Cécile RIVIERE, Françoise BAUZOU, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO

Représentés : Jean DELHON représenté par Jacques VU-VAN, Raphael GENZ représenté par Thierry TORRES

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026.
2. Travaux d'enrochement sur la route de Sahuc
3. Travaux d'élargissement sur la route de Sahuc

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026 (N° 2026_008)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 2 février 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Thierry TORRES.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 2 février 2026.**

Délibération : adoptée

Travaux d'enrochement sur la route de Sahuc (N° 2026_009)

Monsieur le Maire expose :

Les fortes précipitations de ces dernières semaines ont provoqué un effondrement partiel de la chaussée de la route de Sahuc au niveau de son intersection avec la RD17.

Des travaux d'enrochement doivent par conséquent être réalisés à cet endroit. L'entreprise CANAL, consultée en urgence, a communiqué un devis d'un montant de 7 900,00 € HT (9 480,00 € TTC) pour ces travaux.

Ce devis comprend la fourniture, la préparation pour la pose et la pose des blocs.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise CANAL.

André LAURENT précise que le département a également fait une offre pour ces travaux d'enrochement route de Sahuc, mais que l'estimation du coût des travaux est plus élevée.

Monsieur Le Maire présente le cadre à bons de commande « Entretien et réparation ouvrage d'art » proposé par le Département de l'Ariège, celui-ci établit un montant de 15 660 euros HT pour ces travaux d'enrochement route de Sahuc.

André LAURENT précise qu'il s'agit d'une procédure d'urgence, ainsi la mairie n'est pas dans l'obligation d'étudier plusieurs offres d'entreprises.

Monsieur Le Maire explique que la route de Sahuc est ouverte à la circulation des voitures mais que le camion de ramassage des ordures ménagères ne peut pas passer.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le devis de l'entreprise CANAL d'un montant de 7 900,00 € HT (9 480,00 € TTC) pour des travaux d'enrochement entre la route communale de Sahuc et la départementale D17.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.**

Délibération : adoptée

Travaux d'élargissement de la route de Sahuc (N° 2026_010)

Monsieur le Maire expose :

Afin de sécuriser la chaussée de la route de Sahuc au départ de la RD17, il est nécessaire de réaliser des travaux d'élargissement dans le talus amont de la route.

Consultée par la mairie, l'entreprise CANAL nous a fait une proposition d'un montant de 5 750,00 € HT

(7 860,00 € TTC) pour ces travaux.

Monsieur Le Maire explique que les travaux d'enrochement auront lieu sur un des talus de la route et que l'élargissement aura lieu de l'autre côté.

Jacques VU-VAN demande si la communauté d'agglomération Foix-Varilhes participera au financement de ces travaux route de Sahuc.

Monsieur Le Maire répond qu'il y a peu de chance qu'ils participent car la communauté d'Agglomération a déjà accordé à la commune une subvention conséquente en 2025 pour réaliser les travaux de réparation nécessaires suites aux pluies violentes de mai 2025.

Françoise BAUZOU émet l'idée qu'il serait peut-être possible de financer en partie les travaux route de Sahuc grâce à cette subvention de la communauté d'agglomération, en leur demandant leur accord. En effet l'effondrement route de Sahuc a également été causé par des intempéries.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal

- **DE VALIDER le devis de l'entreprise CANAL d'un montant de 5 750,00 € HT (7 860,00 € TTC) pour des travaux d'élargissement dans le talus amont de la route communale de Sahuc.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision**

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h21.

Alain GARNIER
Président de séance

Thierry TORRES
Secrétaire de séance